

# L'ECO-SIRTOM

## Le journal du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la vallée de la Grosne

TEL : 03.85.59.26.98.

Journal intercommunal - 1er semestre 2014 - N°17

[secretariat@sirtomgrosne.fr](mailto:secretariat@sirtomgrosne.fr)

[www.sirtomgrosne.fr](http://www.sirtomgrosne.fr)

Horaires des déchetteries:  
**03.85.59.80.15**

### EN BREF

P 1 : Edito

P 2/3 : Le SIRTOM au quotidien.

P 4/5 : Des consignes plus claires !

P 6 : Informations et remarques.

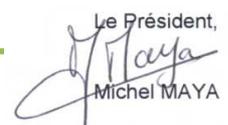
P 7/8 : Prévention des Déchets.

L'année se termine et, dans la joie des fêtes de fin d'année, on ne peut s'empêcher de se demander comment va se passer la nouvelle année. Alors que les temps semblent de plus en plus difficiles, on s'interroge sur l'évolution de notre pouvoir d'achat. Sera-t-il encore plus érodé ? Et en lisant les informations données par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne on se questionne sur le futur montant de la taxe d'élimination des ordures ménagères. Se pourrait-il qu'il puisse encore monter alors que l'on a l'impression qu'il atteint des sommets ?

Hélas, la réponse à cette dernière question risque très fortement d'être positive. Les raisons sont multiples. Par exemple, la réglementation nous pousse à investir dans nos déchetteries qui, bien que n'étant pas très vieilles, doivent déjà être remaniées pour suivre les normes, en particulier de sécurité, qui s'imposent. Ensuite, sous la houlette de la préfecture et du Conseil Général de Saône et Loire, il y a une forte incitation à adhérer au SMET Nord Est 71 pour participer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, au financement de la future unité de tri-mécano biologique de Chagny. Enfin la fiscalité vient renforcer les hypothèses de coût supplémentaire. L'augmentation de la TVA va bien entendu ne pas être neutre. Mais en plus il a aussi une augmentation de la TGAP, c'est-à-dire la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Bien entendu, on pourrait se réjouir de l'ajournement de l'éco-taxe transport, mais en définitive on peut aussi s'interroger et se demander si cette nouvelle taxe n'est pas nécessaire si l'on repense complètement nos transports et favoriser les circuits courts.

veut  
Toutefois, dans ce contexte morose, il reste une lueur d'espoir. En effet, il y a encore une possibilité de diminuer la taxe d'élimination des ordures ménagères. Le moyen est très simple : il suffit de trier correctement ses déchets et surtout de produire moins d'ordures ménagères. Car en définitive, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce n'est pas le contribuable qui concourt à l'élaboration du montant de sa facture d'ordures ménagères, mais c'est le consommateur. Si ce dernier sait se raisonner et si, par ses actions, il diminue les tonnages à traiter, alors de facto, sa facture OM va aussi diminuer. Fort de ce renseignement, il ne reste plus qu'à entrer dans l'action de la prévention de la production des déchets.

Responsable de la publication : M.MAYA  
Directeur de la rédaction : M. DEVILLARD  
Rédaction et photos : M. GALLAND  
Impression : Imprimerie S2e impressions (imprimé sur papier recyclé)  
Diffusion : 10 000 exemplaires  
coût unitaire : 0, 22€

Le Président,  
  
Michel MAYA

## LE SIRTOM AU QUOTIDIEN:

### ATTENTION AUX RIPEURS.



Suite à de nombreuses remarques des équipes de collecte, de nombreux véhicules légers doublent les camions de collecte sans spécialement s'occuper des ripeurs . Pour éviter les accidents, le Sirtom de la Vallée de la Grosne a affiché un panneau sur un camion de collecte. Le but étant d'inciter les usagers à ralentir. La première cause d'accident pour les ripeurs est de se faire renverser par des voitures. Soyons vigilants lorsqu'un camion de collecte est devant nous, ralentissons et ne doublons pas n'importe quand et n'importe où.



### UN NOUVEAU CAMION DE COLLECTE EN FONCTION!

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a remplacé au mois de juin l'un de ses camions de collecte . Ayant bien tourné plus de 300 000 kilomètres, cet ancien camion servira de remplaçant en cas de petits pépins. Le nouveau véhicule imposant par sa taille (7.50 m par 2.40 m), de marque Renault, offre aux équipes du SIRTOM un confort moderne.



### RETRAITE D'UN AGENT DU SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE.

Bonne retraite Daniel

Bonne retraite à Daniel AUGOYARD après seize années au Sirtom de la Vallée de la Grosne en tant que chauffeur et ripeur. Daniel est une personne patiente qui a su former les jeunes vacataires avec attention.



### TROPHEE ORANGE ATTRIBUE AU SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE.



Orange a attribué son trophée au SIRTOM de Cluny qui a été le premier à avoir signé une convention pour collecter les téléphones portables usagés. En France 100 millions de mobiles usagers « dorment dans les tiroirs ». C'est en partant de ce constat qu'Orange, en partenariat avec Emmaüs, a mis en place un dispositif de collecte-recyclage entre la France et l'Afrique.

Le dispositif est le suivant : des boites collecteurs sont installées dans les communes du SIRTOM pour récupérer les mobiles de toutes marques.

Une fois collectés, les mobiles seront triés, reconditionnés par Emmaüs et proposés à la vente à des prix très avantageux.

12 000 mobiles collectés = 1 emploi d'insertion créé en France

100 000 mobiles collectés = 1 atelier de collecte et 5 emplois créés.



# LE SIRTOM AU QUOTIDIEN :

## LES DECHETTERIES DU SIRTOM FONT PEAU NEUVE !

Voici treize ans que la déchetterie de Tramayes (en 2000) est ouverte , neuf ans pour les déchetteries de Trambly, Salornay sur Guye et La Guiche (en 2004). La déchetterie de Cluny a ouvert ses portes en 1998 pour être déplacée dans la zone du Pré Robert après travaux en 2007. Le nombre d'usagers utilisant les déchetteries n'a jamais cessé d'augmenter depuis l'ouverture de ces sites.

Le succès est tel que nous arrivons à saturation pendant la période estivale. De plus, une mise aux normes de nos installations doit être apportée rapidement dans les années à venir. De fait, le Sirtom de la Vallée de la Grosne étudie des possibilités de réhabilitation de ces déchetteries.

### Voici les points principaux :

- 1/ **Améliorer** les conditions d'accueil et de circulation pour une meilleure sécurité des usagers : par exemple aménager les quais de déchargement pour éviter les chutes dans les bennes; réduire les risques d'incendies, améliorer la circulation des véhicules,...
- 2/ **Réduire** les vols et vandalismes sur certaines déchetteries ;
- 3/ **Réaliser** et utiliser un contrôle d'accès par une mise en place d'un financement incitatif ( x nombre de passages gratuits par an puis passage payant, carte d'accès identifiant).

exemple de carte d'accès en déchèterie.



- 4/ **Mettre en place** les nouvelles filières de recyclage dans les déchetteries ( meubles, placo-plâtre, ...).

## FILIERE TEXTILE : COMMENT BIEN TRIER LES VETEMENTS.

Pour faire les bons gestes de tri pour les vêtements, linge de maison et chaussures et garantir leur valorisation, suivez les consignes :



Les articles dont vous vous séparez peuvent être usés ou simplement ne plus être à votre goût, par contre, ils doivent être **propres et secs !**



N'y mêlez pas des articles mouillés ou souillés, comme les vêtements ayant servi au bricolage et aux travaux ménagers.

**Fermez bien le sac.**  
Evitez les sacs trop volumineux (préférez les sacs de 50 L).



**Vérifiez que le sac est bien tombé dans le conteneur, ne laissez rien sur la voie publique.**



# DES CONSIGNES PLUS CLAIRES !

## TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT !

La vieille consigne de vingt ans d'âge, «Triez vos journaux, revues et magazines », est obsolète, elle ne concerne qu'un tiers des papiers. Aujourd'hui un papier sur deux est recyclé. Arrêtons de jeter nos papiers à la poubelle alors que pour 83% des Français, les papiers sont les déchets le plus simple à trier.

Facile, suivez le guide:

### Nouvelles consignes:

Pour l'année 2012, le Sirtom de la Vallée de la Grosne a collecté 512 tonnes de papiers sur son territoire soit 28kg par personne/an. Nous pouvons faire mieux !

La découverte du papier est attribuée au Chinois Cai Lun qui réussit, à l'aide de vieux chiffons, d'écorces et de filets réduits en bouillie, à fabriquer une pâte donnant une feuille blanche!

### Tous les papiers se recyclent

Déposer les papiers en vrac avec les emballages



Inutile de les compacter, de les froisser, de les déchirer. Eviter les papiers spéciaux (carbone, aluminium, sulfurisés, photos, papiers peints, mouchoirs) et papiers au contact d'aliments.

ecofolia.fr | Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.

## L'USINE NORSKE SKOG GOLBEY RECYCLE NOS PAPIERS!

Située près d'Epinal dans les Vosges, la papeterie Norske Skog Golbey est la filiale du groupe papetier norvégien Norske Skogindustrier, leader mondial de l'industrie des papiers de publication. Démarrée en 1992, l'usine emploie aujourd'hui 440 personnes et produit chaque année 600 000 tonnes de papier journal standard et amélioré destiné aux principaux éditeurs et imprimeurs européens.



## DES CONSIGNES PLUS CLAIRES !

### LAMPES ET NEONS C'EST CLAIRE : EN DECHETTERIE !

Depuis le mois de juin 2013, des panneaux ont été installés dans les cinq déchetteries du SIRTOM pour donner des consignes plus claires sur la collecte des néons et des ampoules.

Un petit dépliant est à votre disposition en déchetterie pour expliquer en détail le recyclage de ces déchets.

Un numéro azur peut répondre à vos différentes questions: 0810.001.777 ou tout simplement les gardiens de déchetteries . Pour plus de renseignements : [malampe.org](http://malampe.org).



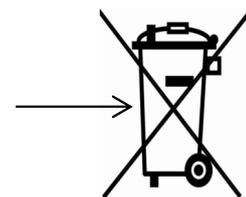
Panneau en déchetterie



Dépliant gratuit

Astuce : pour facilement vous reconnaître:

Le symbole « poubelle barrée » figurant obligatoirement depuis le 13 août 2005 sur la lampe signifie qu'elle **ne doit pas être jetée avec les ordures ménagères.**



Après utilisation les ampoules et néons prennent le chemin de la déchetterie ou des magasins vendant ce type de produits.



### FILIERE DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES : BILAN POSITIF



Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont issus de tous les produits qui fonctionnent grâce à un courant électrique ou électromagnétique.

Depuis le début de cette filière en 2007, les tonnages n'ont cessé d'augmenter dans nos déchetteries.

Après avoir été collectés par l'entreprise Derichbourg, les déchets électriques et électroniques sont acheminés vers le centre de tri situé à Chalon sur Saône permettant leur bon recyclage. Nous jetons en déchetterie 12,63 kg par personne et par an de déchets électriques.

Ces déchets sont valorisés et recyclés à 100% et n'ont rien à faire dans nos poubelles, faites le bon geste : amenez vos déchets électriques en déchetterie !

#### Tonnages collectés sur nos cinq déchetteries : en 2012

HORS FROID : cuisinière, lave vaisselle, four..	79 T	
FROID: Réfrigérateur, congélateur	40 T	
Petits déchets électriques: microwaves, cafetières, rasoirs..	62 T	
Ecrans: Télévisions, ordinateurs	46 T	
Réemploi avec la ressourcerie	0,412 T	
<b>Total</b>	<b>227,412T</b>	

# INFORMATIONS ET REMARQUES

## GARDONS PROPRES NOS POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Beaucoup de communes adhérentes au SIRTOM nous font remonter que les points d'apports volontaires deviennent des dépôts sauvages lors de la saison estivale.

Un problème grandissant toutes les années et obligeant les communes à nettoyer et ramasser au pied des conteneurs de nombreux déchets qui n'ont rien à y faire ( télévisions, canapés, chaises..).



Pour aider les communes à arrêter ce geste inacceptable, le SIRTOM a customisé le dernier véhicule léger du syndicat. Ce véhicule est en service depuis quelques mois, deux agents livrent et réparent les différents conteneurs sur toutes les communes du SIRTOM. Avec son information plus que voyante apposée sur l'arrière du véhicule, il sensibilisera les usagers pour arrêter ce geste anti citoyen.

Photo d'un dépôt sauvage sur le point d'apport volontaire de Cluny



Véhicule léger SIRTOM

Illustrations à l'arrière du véhicule.

Photo du même point d'apport volontaire propre



Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Les articles [L541-2](#) et [L541-3](#) du [Code de l'Environnement](#) définissent la responsabilité des producteurs de déchets et l'article [R635-8](#) du [code pénal](#) classe en « **contravention de la 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit** ». Les contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit.

**Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté des bornes d'apport volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.**

## « Manger c'est bien, Jeter ça craint »

Le restaurant scolaire du Lycée la Prat's à Cluny s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire !

### Les Constats :

En moyenne, au niveau national, les restes alimentaires représentent environ 150g par convive et par jour, soit pour une cité scolaire qui accueille 1000 repas par jour, comme celui de Cluny : 150 kg de nourriture gaspillée par jour.



### Des pesées pour un premier bilan!

En janvier 2013, les premières pesées ont été réalisées. Toutes les denrées préparées ont été pesé avant service. Puis, une fois le repas terminé,

ce sont les excédents de repas, les déchets biodégradables (le reste des assiettes), le pain non consommé, et les déchets ultimes (pots de yaourts, emballage de fromage, ...) qui ont été pesés à leur tour.

Les premières constatations ont donc pu être données : **536 kg de nourriture jetés sur une semaine** (dont 80 kg de pain, et 120 kg d'excédent).



### Des actions simples et concrètes

Des actions ont été mises en place, résultant d'un travail en commun avec une équipe composée d'un groupe d'élèves du club « Les herbes folles », et d'encadrants.

Les principales actions menées ont été :

- La mise en fin de chaîne du pain et la réduction du grammage des boules,
- L'adaptation des portions entre collégiens et lycéens,
- La sensibilisation des élèves par le club « les herbes folles »

**2<sup>ème</sup> semaine de pesée  
et nette amélioration !**

Une seconde mesure a été réalisée environ 2 mois après. Les nouveaux résultats sont de **471 kg** de déchets jetés (dont 27 kg de pain non consommé et 65 kg d'excédent). Ces résultats sont très encourageants puisque le gaspillage du pain a été réduit de **66 %**, et les excédents de presque la moitié !!!

Les efforts du restaurant scolaire ont été poursuivis pour la nouvelle année scolaire avec le compostage des déchets de cuisine. De plus, Le **collège St-Cyr de Matour** a également souhaité s'investir dans cette démarche de réduction de déchets en réalisant des pesées des denrées et en compostant les restes des repas.

## Le SIRTOM s'associe avec UFC que Choisir pour chasser le gaspillage alimentaire

Le programme de prévention des déchets a choisi de s'allier à l'association **UFC que Choisir** pour sensibiliser sur l'éco-consommation et le gaspillage alimentaire.

En effet , aujourd'hui un ménage jette environ 70 kg de nourriture (dont 21,5 kg encore emballé) ce qui représente un budget de 1 500 € par an.

Pour éviter cela, voici quelques conseils donnés par UFC que Choisir :

- **Faire une liste de courses**, après s'être assuré de l'état des stocks dans les placards, permet d'éviter les achats impulsifs.
- **Ranger mieux (dans le réfrigérateur et les placards)** en appliquant la règle du « premier entré, premier sorti », en utilisant des boîtes hermétiques , en congelant , ... Et faire régulièrement un inventaire.
- **Accommoder ses restes** : les recettes ne manquent pas : quiche à tout, tartes aux légumes, pain perdu, hachis Parmentier, marmelade ou compote, ...
- Lors de la préparation des repas, **ajuster au mieux les quantités**
- **Utiliser des fruits et légumes de saisons et locaux**





## LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

LES PETITS  
GESTES  
DURABLES

### Paillage et tonte mulching

Lors de la saison des tontes et tailles des haies, on se retrouve vite avec une montagne de déchets verts à emmener à la déchetterie !!

Pour éviter des allers - retours, il existe pourtant des solutions pour gérer ses déchets sur place!

#### • Le paillage :

La méthode consiste à placer au pied des plantes des matériaux organiques pour la nourrir et/ou la protéger.

Elle présente plusieurs avantages. Entre autres : conserver l'humidité du sol, éviter l'apparition de "mauvaises herbes" et créer un habitat propice au développement d'insectes alliés.

#### Quoi pailler ? :

- Tontes de gazon (à faire sécher au préalable)
- Feuilles mortes : à épandre en couche épaisse.
- Branches d'arbustes (à broyer avec sa tondeuse) →

#### • La tonte mulching:

Le principe est simple ; la tonte de pelouse, coupée en fines particules, est laissée sur place.

De nombreux avantages en découlent : plus de ramassage de l'herbe donc gain de temps; fertilise les sols et le protège contre les maladies, évite le développement des mauvaises herbes.



### Le compostage partagé

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de composter chez eux, des placettes de compostage peuvent être installées dans les communes (près des points d'apports volontaire, ou en cœur de village).

Ces placettes permettent aux volontaires de réduire le poids de leur poubelle en apportant leurs déchets organiques (restes de repas, épluchures, coquilles d'œuf, ...) mais aussi de créer des liens conviviaux entre les différents utilisateurs.

Buffières et Dompierre-les-Ormes sont les 2 premières municipalités à s'être lancées dans le projet.



### Non aux jetables, Oui aux réutilisables !



Pour éviter les déchets plastiques non recyclables sur les manifestations, le SIRTOM de la vallée de la Grosne prête des gobelets réutilisables aux associations culturelles, sportives, entreprises, écoles, mairie,...

Les gobelets sont ensuite lavés par l'Institut Pierre Chanay à Charnay les Mâcon.

En 2013, ce sont près de 25 000 gobelets empruntés, soit autant de gobelets en plastique non jetés dans nos poubelles. Ainsi nous avons évité environ **75 kg** de déchets grâce à l'engagement des associations.

**(Pour plus d'informations sur l'action ou pour réserver des gobelets, contacter le SIRTOM)**

### Limitation du papier

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités, ou des journaux gratuits.



Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à **31 kg par foyer**.

Pour ne plus recevoir de courriers non désirés et réduire sa quantité des déchets, vous pouvez apposer un **STOP PUB sur votre boîte aux lettres**.

Ils sont à votre disposition en mairie, ou au SIRTOM de la Vallée de la Grosne.